

ABPM - Association Belge des Professionnels Musulmans

La Charte Éthique de l'Entrepreneur Musulman

Pour un Business plus juste, un business plus éthique

Au Nom de Dieu, Le Très Clément par essence, Le Très Miséricordieux par excellence

Dieu (Exalté) dit : « *Ô les croyants ! Craignez Dieu et joignez-vous à ceux qui sont loyaux.* » (Ste 9/V119)

La Charte de l'Entrepreneur Musulman

A mon Créateur (Exalté),

➤ **J'ai créé mon entreprise non pas seulement pour m'enrichir, mais également pour gagner de l'argent de manière licite, entretenir ma famille, mes proches, les nécessiteux et dépenser dans le sentier d'Allâh;**

- En Islam, les biens matériels sont considérés comme un moyen et non une fin en soi. Ainsi, n'est pas proscrite la recherche des bienfaits divins, bien au contraire elle est même recommandée. Allâh (Exalté) nous dit : « *Ce n'est pas un pêché que d'aller en quête de quelque grâce de votre Seigneur* »¹.

Le Prophète (Paix sur lui) a dit : « **La recherche du gain licite est un devoir qui incombe à tout musulman.** » (Rapporté par Ad-Daylamî)

Les Biens (al mâl) permettent d'acquérir aisance et facilité sur Terre et sont également un moyen d'acquérir la satisfaction d'Allâh dans l'Au-delà au travers de la dépense en faveur des proches, des nécessiteux, des orphelins, etc.

¹ Sourate 2, verset 198

A cet égard, Dieu (Exalté) nous dit dans le Coran :
« *Croyez en Allâh et en Son Messager, et dépensez de ce dont Il vous a donné la gérance. Ceux d'entre vous croient et dépensent [pour la cause d'Allâh] auront une grande récompense.* »²

En outre, ces biens ne peuvent avoir comme source une activité illicite et doivent être dépensés dans ce qu'Allâh et Son Prophète ont autorisé. Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) nous dit : « **L'homme n'avancera pas le Jour du jugement avant qu'il ne soit interrogé au sujet de quatre choses : au sujet de sa vie, comment il l'a épuisée ; de sa jeunesse, comment il l'a passée ; de sa science et ce qu'il en a fait et de son argent, où l'a-t-il gagné et comment l'a-t-il dépensé** »³

Nous trouvons également dans le saint-Coran, la Parole de Dieu (Exalté) : « *Et mangez de ce qu'Allâh vous a attribué de licite et de bon. Craignez Allâh, en qui vous avez foi.* »⁴.

➤ **Mon entreprise me permet de montrer le vrai visage de l'Islam au travers de mes gestes et de mes paroles;**

- Le Musulman se doit en toutes circonstances de rayonner la lumière de sa foi à travers **ses** gestes, **ses** paroles, etc.

Ainsi, le Musulman s'efforce, en permanence, de montrer le vrai visage de l'Islam par un comportement irréprochable et une intégrité en permanence. Allâh (Exalté) nous dit dans le Coran : « *Et ainsi avons-Nous*

² Sourate 57, verset 7

³ Rapporté par At-Tirmidhî

⁴ Sourate 5, verset 88

avons fait de vous une communauté du juste milieu afin que vous soyez témoins à l'égard des Hommes, comme le Messager sera témoin à votre égard »⁵.

A cet égard, il est impératif de prendre conscience de l'impact direct des nos faits et gestes sur l'image de notre religion.

➤ **Je reconnais l'obligation d'apprendre les règles de l'Islam en matière d'éthique et de pratiques commerciales;**

- L'Islam est une religion basée sur la connaissance et la science, et le Musulman se doit de connaître ces règles afin d'acquérir la satisfaction d'Allâh (Exalté) dans toutes ses actions. Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) nous dit : « **Celui à qui Allâh veut du bien, il le verse dans la science religieuse.** »⁶

➤ **Je gèrerais mes affaires selon Ses prescriptions en matière d'éthique et de pratiques commerciales;**

- Ces prescriptions servent au Musulman de cadre de référence afin d'acquérir la satisfaction divine, l'harmonie entre spirituel et temporel, le bonheur dans ce monde et félicité dans l'Au-delà. Il est impératif que le Musulman s'aligne sur les prescriptions islamiques. Dieu (Exalté) nous dit dans le Coran : « **Et obéissez à Allâh et au Messager afin qu'il vous soit fait miséricorde !** »⁷

⁵ Sourate 2 ; verset 143

⁶ Rapporté par Al Boukhâri

⁷ Sourate 3, verset 132.

➤ **Je dépenserai mes ressources avec sagesse, toujours en maintenant une réserve pour les temps difficiles;**

- L'islam définit une ligne de conduite juste en matière de dépenses. Il s'agit pour le Musulman de profiter pleinement de ce que son Seigneur lui a accordé comme bienfaits sans pour autant tomber dans l'excès au travers de dépenses futiles sans prendre en compte les aléas et les événements imprévisibles de la vie.

A cet égard le Coran est d'une grande clarté. Allâh (Exalté) dit : « *Ne porte pas ta main enchaînée à ton cou [par avarice], et ne l'étend pas non plus trop largement, sinon tu te trouveras blâmé et chagriné.* »⁸.

En outre parmi les caractéristiques des serviteurs du Miséricordieux (*'ibâd ar-Rahmân*) : « *Qui, lorsqu'ils dépensent, ne sont ni prodigues ni avarés mais se tiennent au juste milieu.* »⁹

➤ **Lorsque mon chemin croisera celui de commerçants malhonnêtes, je ne suivrai pas leurs pas, mais je resterai sur le chemin de l'honnêteté et de la moralité ;**

- Le Musulman se doit de faire preuve d'une honnêteté absolue en toute situation. Il ne peut s'associer à des personnes dont les activités sont douteuses ou malhonnêtes. Il se doit, au contraire, de s'éloigner des mauvaises fréquentations et à un devoir de conseil vis-à-vis de ces semblables.

⁸ Sourate 17, verset 29.

⁹ Sourate 25, verset 67.

Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) nous dit :
« **Celui, d'entre vous qui voit un acte blâmable, qu'il le réforme par sa main (par l'action), s'il en est incapable, qu'il le fasse par sa langue, s'il en est incapable qu'il le blâme en son fort intérieur et cela est le degré le plus bas de la foi.**»¹⁰

A ma communauté, A ma société,

➤ J'entreprendrai les efforts nécessaires afin de soutenir son développement ;

- Le Musulman, faisant partie d'un tout (la Oumma et la Société), ne peut s'épanouir individuellement sans se soucier du bien-être de l'ensemble.

D'ailleurs l'aide divine ne peut s'acquérir que par l'aide à l'égard de ses semblables. A cet égard, le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) nous enseigne : « **Allâh continue à venir en aide à Son serviteur tant que celui-ci vient en aide à son frère.**»¹¹

➤ Je soutiendrai la cause de ceux qui souffrent dans le monde ;

- Ne peut rester indifférent à la cause et aux souffrances des êtres humains (quel que soit leur origine et où qu'ils soient) quiconque croit en Allâh et son Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui).

Il est donc important, pour chaque musulman de ne pas rester silencieux face aux souffrances des uns et des autres

¹⁰ Rapporté par Mouslim

¹¹ Rapporté par Mouslim

et d'agir, dans la mesure du possible, afin de leur venir en aide.

➤ **Je garderai la fierté de faire partie de la Communauté, quelques soient les circonstances ;**

- Le Musulman est fier d'en faire partie, de façon humble, sans orgueil ni vanité.

A mes employés

➤ **Je les traiterai avec respect et dignité ;**

➤ **Je leur accorderai un environnement de travail propre et sécurisé ;**

➤ **Je leur accorderai une rémunération décente en parfaite concordance avec le travail fourni ;**

➤ **Je leur offrirai des possibilités de développement de leurs compétences ;**

➤ **Je les paierai dans les délais impartis ;**

- L'Islam accorde une importance particulière au respect de l'engagement. Allâh (Exalté Soit-Il) nous dit : « *Et remplissez l'engagement, car on sera interrogé au sujet des engagements...* »¹² Toute créance due doit être honorée selon les délais fixés.

➤ **Je resterai à l'écoute de leurs plaintes, requêtes et suggestions ;**

¹² Sourate 17 ; verset 34

➤ **Je leur accorderai le temps nécessaire pour pratiquer leurs obligations religieuses ;**

- L'Islâm nous montre l'importance du traitement respectueux et digne des employés. A cet effet le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) a combattu l'injustice et le traitement indigne.

Ainsi au sujet des employés, il nous dit : « **Allâh (Exalté soit-Il) a dit : « Il y a trois catégories d'hommes dont Je serai l'adversaire au Jour de la Résurrection : l'homme qui aura promis de donner en Mon Nom, puis manquera à son engagement ; celui qui aura vendu un homme libre et mangera l'argent qui en aura été le prix ; enfin celui qui ayant à son service quelqu'un qui exécute sa tâche, ne lui paye pas son dû. »**¹³

A mes concurrents

➤ **Je les traiterai avec respect et dignité ;**

➤ **Je n'abuserai pas d'une situation de monopole et n'empêcherai pas d'autres de me faire de la concurrence;**

- En effet, l'Islam proscrit et décourage toute une série de monopoles, particulièrement dans les marchés de biens de première nécessité.

A cet égard, il est rapporté que le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) dit : « **Celui qui monopolise est un**

¹³ Al Boukhari 2/776, hadith n° 2114

pêcheur »¹⁴. Il n'est donc pas permis de se comporter de façon à empêcher l'accès à d'autres acteurs au marché.

Il est également proscrit de profiter d'une situation de monopole en imposant des prix excessifs aux consommateurs.

➤ **Je leur ferai une concurrence saine, sans entrer dans des tactiques contraires aux pratiques commerciales acceptées par l'Islam ;**

- L'Islam nous enseigne la sincérité et proscrit tout comportement malhonnête à l'égard de nos clients et partenaires, ainsi que dans toutes nos activités commerciales, que ce soit à l'achat ou à la vente. Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) nous interdit de surenchérir ou de ne pas rester fidèle à ses engagements lors d'une transaction.

Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) nous recommande fermement ceci : « **Et qu'un homme ne vende pas une marchandise après s'être engagé à la vendre à son frère !** »¹⁵

A mes fournisseurs

➤ **Je les traiterai avec respect et dignité ;**

➤ **Je respecterai les délais de paiement et n'engendrerai pas de retard sans raison valable ;**

¹⁴ Rapporté par Mouslim

¹⁵ Rapporté par Al Boukhâri et Mouslim

- L'islam accorde une importance particulière au respect de l'engagement. Allâh (Exalté Soit-Il) nous dit : « *Et remplissez l'engagement, car on sera interrogé au sujet des engagements...* »¹⁶ Toute créance due doit être honorée selon les délais fixés.

A mes clients

- **Je les traiterai avec respect et dignité;**
- **Je répondrai à leurs besoins dans la mesure de mes capacités sans tromperie;**

Le Prophète de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit :
« **Celui qui trompe les gens, n'est pas des nôtres !** »
(Rapporté par Abû Dâwûd)

- **Je présenterai une offre transparente et réaliste et ne mentirai pas sur mes produits et /ou mes services ;**

- Le mensonge est totalement prohibé par notre religion, y compris dans nos relations commerciales. D'après Ibn Mas'ûd, le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) dit : « **La vérité guide vers la bonté ; l'homme persiste à dire la vérité jusqu'à ce qu'il soit enregistré comme véridique auprès d'Allâh. Le mensonge guide vers la perversité ; l'homme persiste à mentir jusqu'à ce qu'il soit enregistré comme menteur auprès d'Allâh.** »¹⁷.

Concernant la franchise dans les transactions commerciales, le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) dit : « **Les deux vendeurs sont bien tant qu'ils ne se séparent pas, s'ils sont francs et montrent tout, ils**

¹⁶ Sourate 17 ; verset 34

¹⁷ Rapporté par Al Boukhâri

seront couverts de ‘baraka’, et s’ils mentent et cachent, la baraka s’en va !»¹⁸.

Allâh (Exalté soit-Il) dit : « *Malheur aux fraudeurs, qui, lorsqu'ils font mesurer pour eux-mêmes exigent la pleine mesure, et qui lorsqu'eux-mêmes mesurent ou pèsent pour les autres, [leur] causent perte* »¹⁹

Ainsi, l’Islam construit le contrat de vente sur la confiance réciproque, l’honnêteté et la transparence et non sur le mensonge et la méfiance, ce qui permet de rendre le marché plus efficace et plus juste.

➤ **J’agirai au mieux pour fournir les produits ou services de meilleure qualité ;**

- L’Islam nous incite à la perfection et à la recherche de l’excellence (al ihsân) des nos moindres faits et gestes, qu’ils relèvent du domaine spirituel ou matériel, il est donc nécessaire d’exercer au mieux nos compétences afin de servir nos clients.

Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) nous enjoint à accomplir nos actions de la meilleure des façons : « **Allâh (Exalté soit-Il) aime que, lorsque l’un d’entre vous accomplit une action, il la perfectionne** »²⁰.

➤ **Je respecterai, avec l’aide de Dieu, les délais prescrits ;**

- L’Islam accorde une importance particulière au respect de l’engagement. Allâh (Exalté Soit-Il) nous dit : « *Et remplissez l’engagement, car on sera interrogé au sujet*

¹⁸ Rapporté par Al Boukhâri

¹⁹ Sourate 83; versets 1 – 3

²⁰ Rapporté par Al Bayhaqî et authentifié par Al Albânî

*des engagements...»*²¹ Toute créance due doit être honorée selon les délais fixés.

²¹ Sourate 17 ; verset 34